

DEPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNAUTE DE COMMUNES PHITIVERAIS GATINAIS

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE AU PROJET D'ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ET AU
PROJET D'ABROGATION DE 11 CARTES COMMUNALES PRESENTES
PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PHITIVERAIS GÂTINAIS

CONCLUSIONS MOTIVEES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE PROJET D'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES

Jean-Baptiste GAILLIEGUE, Président
Bernard DUCATEAU et Jean-Louis HAYN, membres

Enquête publique du 22/02/2023 au 28/03/2023

Cette enquête publique avait pour objet de solliciter l'avis du public sur le projet présenté par la Communauté de Communes Phitiverais Gâtinais en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et **l'abrogation des cartes communales** des **onze communes suivantes** : Batilly-en-Gâtinais, Boiscommun, Chambon-la-forêt, Courcelles-le-Roi, Egry, Gaubertin, Lorcy, Montbarrois, Montliard, Nancray-sur-Rimarde et Nibelle.

Sur la forme de l'enquête :

L'enquête publique s'est déroulée, **du 22 février 2023 à 08 h 30 au 28 mars 2023 à 17 h 00.**

Cette enquête a été organisée et s'est déroulée conformément aux prescriptions :

- ✓ de l'arrêté n° 2023-419 du janvier 2023 de Madame la Présidente de la communauté de communes ;
- ✓ des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Toutes les personnes désireuses d'y participer ont été reçues, ont pu s'exprimer et présenter leurs requêtes et observations librement et sans contrainte pendant la durée de l'enquête et les **treize permanences (13)** tenues par un ou plusieurs membres de la commission.

Le public avait la possibilité de prendre connaissance du dossier, sous forme papier ou numérique, sans difficulté et d'obtenir auprès de l'autorité organisatrice maître d'ouvrage ou de la commission d'enquête toutes les informations souhaitées.

La commission d'enquête a pu obtenir toutes les explications nécessaires de la part de l'autorité organisatrice maître d'ouvrage.

La publicité a été largement assurée et la commission d'enquête a constaté l'affichage de l'arrêté ou de l'avis d'enquête dans les mairies et les sites de la communauté de communes lors des permanences.

Ainsi, **au cours de cette enquête**, la commission a reçu **deux-cent seize (216) observations** qui se répartissent ainsi :

- ✓ **cinquante-quatre observations (54)** inscrites sur les **trois registres d'enquête** mis à la disposition du public ;
- ✓ **cinquante-quatre observations (54) formulées verbalement ;**

- ✓ **vingt et une (21) demandes de renseignements verbales;**
- ✓ **trente contributions (30)** sur le **registre numérique ;**
- ✓ **cinquante-six courriers (56),** adressés à la commission par voie postale ou remis en main propre et insérés dans les registres;
- ✓ **une pétition.**

Le **procès-verbal de synthèse des observations** a été remis au maître d'ouvrage le **5 avril 2023** à 11 h 00 dans les locaux de la communauté de communes à Beaune-la-Rolande, son **mémoire en réponse** a été adressé par courriel à la commission d'enquête le **19 avril 2023**.

Le procès-verbal de synthèse et le mémoire en réponse sont annexés au présent rapport.

Sur le fond de l'enquête :

La commission d'enquête considère que:

- ✓ cette enquête n'a pas soulevé **d'opposition** ou de **difficulté particulière** concernant l'abrogation des onze cartes communales ; elle est donc peu susceptible de causer des **troubles à l'ordre public ;**
- ✓ il n'y a eu **aucune observation** formulée au cours de l'enquête sur le volet spécifique de l'abrogation des cartes communales ;
- ✓ la mise en application du PLUi entraînera, le cas échéant, **l'annulation des documents d'urbanisme antérieurs** sur ce territoire ;
- ✓ la délibération finale devra emporter à la fois **approbation du PLUi et abrogation des onze cartes communales.**

Ainsi, après avoir étudié le dossier, s'être entretenue avec le maître d'ouvrage et l'autorité organisatrice, rencontré des élus, reçu les personnes qui le souhaitaient, analysé les observations et estimé ce qui précède, la commission d'enquête émet, à l'unanimité,

UN AVIS FAVORABLE

au projet présenté par la Communauté de Communes Phitiverais Gâtinais en vue de **l'abrogation des cartes communales** de onze communes de la communauté de communes.

A Beaune-la-Rolande, le 28 avril 2023,

Le président de la commission d'enquête
Jean-Baptiste GAILLIEGUE

signé légalement

Les membres de la commission d'enquête
Bernard DUCATEAU Jean-Louis HAYN

signé légalement